



Accident non responsable sans assurance long itt

Par **Enduriste**, le **24/10/2010** à **11:29**

Bonjour, rnpour me rendre à mon travail, j'ai été victime d'un accident non responsable (voiture venant d'en face sur nationale me coupant la route), sans avoir assuré mon véhicule.rnrnÉtant en moto il ya de gros frais médicaux (j'ai eu plusieurs fractures, 2 semaines d'hospitalisation, plusieurs opérations et plusieurs sont encore a prévoir, j'ai un long ITT & arrêt de travail, ainsi q'un doute sur la reprise total de mon poste de travail.)rnTous ces frais sont actuelement pris en charges par la sécu en accident du travail. rnrnSur le pénal je reconnais entièrement mon inconscience d'avoir conduit un véhicule sans assurance, et accepte ma sentence (au max. 3750€, 5 ans de prison, retrait de permis ...).rnrnMes questions :rnrn- étant en accident de travail, est ce que je risque de perdre mes indemnisations sur les frais médicaux & sur mon revenu (que la sécu se retourne contre moi et me demande le remboursement de plusieurs millier d' €) rnrn- la partie adverse (conducteur & son assurance) peuvent-ils me réclamer de l'argent ? ...rnOu l'inverse ...rnpuis-je prétendre a une quelconque indemnisation ? rnrnVous remerciant par avance de vos réponses, rncordialement

Par **cloclo7**, le **24/10/2010** à **12:17**

Bonjour rnà partir du moment où votre responsabilité n'est pas contestée peu importe que vous ayez été assuré ou pas, vous avez bien évidemment droit à l'indemnisation de votre préjudice corporel.rnrnLa sécurité sociale n'exerce son recours que si elle a un tiers contre qui l'exercer elle ne cherchera pas à en obtenir le remboursement sur vous.rnrnsi vous voulez plus de renseignements sur la procédure à suivre pour l'indemnisation de vos préjudices, je vous invite à prendre contact avec moi par le biais des messages privés.rnrnetant avocat dont

l'activité dominante est la réparation du préjudice corporel, je pense pouvoir être de bons conseils.rnrncordialement